

Yana Grinshpun et Jean Szlamowicz

## Le genre comme catégorie linguistique

*Résumé.* — Introduisant le premier numéro de la revue *Observables* (2021,) les auteurs rappellent les distinctions fondamentales nécessaires pour aborder la catégorie du genre grammatical indépendamment de l'idéologie inclusiviste.

Mots. — Genre, catégorie, grammaire, écriture inclusive.

Les discours autour de la notion de « genre » se sont récemment multipliés, dans les domaines politiques, militants, journalistiques et universitaires, et cela sans toujours prendre en compte la polysémie du mot. En effet, il y a loin de la *théorie du genre* ou des *gender studies* au « genre grammatical ». La demande sociétale autour de cette notion parfois floue nous a conduits à proposer une synthèse permettant de l'aborder à partir de la description objective de la grammaire française. Pour cette raison, nous aborderons essentiellement, mais pas seulement, la question du genre en français par rapport à la personne humaine, en gardant à l'esprit qu'il est impossible de séparer cet aspect du système dans lequel il s'insère.

Nous devons ainsi passer les représentations sociales et métalinguistiques du genre au crible des fonctionnements effectifs de la langue. Cela implique une description de ses dimensions morphologiques et sémantiques, mais aussi de l'histoire de la langue, des discours sur la langue et de phénomènes corrélés au genre comme l'accord, la personne, le nombre ou la catégorisation. Dans la langue, le genre est, fondamentalement, un phénomène grammatical : il définit des comportements formels pour des types de mots, c'est-à-dire des accords. En français, le fait que tous les mots soient affectés d'un genre entraîne des oppositions dans la catégorisation des noms qui sont parfois signifiantes (*un gars / une fille*) et parfois arbitraires (*une chemise / un chemisier*). Cela a pour conséquence une neutralisation de la pertinence du genre : que *une lampe* et *une soeur* aient le même genre ne relève d'absolument aucune représentation sémantique activable. Il en va de même des phénomènes discursifs qui rendent possibles d'appliquer

indifféremment *une pourriture* et *un génie* à des individus classés dans le genre /mâle/ ou dans le genre /femelle/...

Les discussions et débats sur le genre qui ont cours aujourd'hui sont clairement de nature « métalinguistique » en ce qu'il s'agit de discours portant sur le fonctionnement de la langue. Cette réflexion, souvent sans autre principe directeur que l'intuition, envisage le genre dans une perspective sociale. Nous voulons dans le présent ouvrage mettre cette approche à l'épreuve d'une perspective grammaticale afin d'en vérifier la pertinence en regard du système de la langue. De fait, l'écart entre l'intuition linguistique des locuteurs et les fonctionnements effectifs de la langue constitue l'un des enjeux d'une véritable grammaire linguistique. Comme le rappelait Benveniste, « Pour le sujet parlant, il y a entre la langue et la réalité adéquation complète... À vrai dire, le point de vue du sujet et celui du linguiste sont si différents à cet égard que l'affirmation du linguiste quant à l'arbitraire des désignations ne réfute pas le sentiment contraire du sujet parlant.<sup>1</sup> »

Il revient justement au linguiste de mettre au jour les phénomènes structurant la production verbale. C'est un niveau qui n'est en réalité plus tout à fait métalinguistique mais plutôt *épilinguistique*, ce que Culioli définit comme « activité métalinguistique non consciente »<sup>2</sup>. Derrière cette apparente contradiction d'une production linguistique qui se ferait hors de la surveillance consciente du locuteur, le concept d'énonciateur permet de rendre compte de cette instance agentive qui travaille à la mise en place d'une activité infra-verbale de structuration des signes qui consiste en « une rationalité enfouie, silencieuse, sans raisonnement lié à une pratique de confrontation publique.<sup>3</sup> » Culioli décrit cela comme « l'activité rationnelle silencieuse caractéristique du travail symbolique ». Ce processus non seulement « laisse des *traces* ou *marques* dans l'activité langagière<sup>4</sup> », mais il en définit le fonctionnement même : agencer et ajuster des marques est précisément ce qui « fait » le langage. Choisir un aspect, un article, un lexème, une préposition ; mettre au passif, thématiser, pluraliser ; construire une référence anaphorique ou déictique, une relative : cette vaste et minutieuse

---

<sup>1</sup> *Problèmes de Linguistique Générale* (1966), vol. 1, « Nature du signe linguistique », Gallimard, p. 52.

<sup>2</sup> Culioli 1999, 19.

<sup>3</sup> « Variations sur la rationalité », in *Pour une linguistique de l'énonciation, Tome IV Tours et détours*, Lambert-Lucas, 2018. p. 35.

<sup>4</sup> Canut Cécile, 2000 « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours "épilinguistique" », in *Langage et société*, 93, p.73. pp. 71-97.

élaboration se bâtit au fil d'une conscience fugace qui ne relève pas de l'adhésion idéologique à des représentations mais du maniement de la matière du dire.

Pour poser la question du rapport entre l'intuition représentationnelle du genre et sa réalité en langue, il faut nécessairement s'intéresser à ce qui permet de l'aborder, à savoir le lexème *genre* lui-même. Traiter du genre à un niveau onomasiologique, c'est nécessairement se heurter à la polysémie du terme. Pour traiter du genre comme un observable, il faut donc d'abord en apprécier l'organisation sémasiologique, c'est-à-dire le genre comme lexème existant dans la langue et comme concept utilisé dans une tradition grammaticale descriptive.

## 1. Le genre et le regroupement

Le mot *genre* provient de *genus* (au génitif *generis*) qui désigne l'appartenance à un groupe (famille, rang, espèce...). Pour le TLF, *genus* signifie « "origine, extraction, naissance" et recouvre l'ensemble des sens de l'a.fr. : « race, nation ; espèce, genre [*humanum genus*] ». La racine indo-européenne dont il provient, *\*gene*, renvoie à l'idée de « donner naissance ».

Les motifs sémantiques fondateurs de la notion de *genre* se sont développés soit dans une dimension procréative (*générer, génital, genèse*), soit dans la définition de types (*homogène, gens, générique*), avec un champ intermédiaire qui renvoie à une communauté d'origine (*congénère, épigone*). La notion *genre* s'est construite sur le motif sémantique d'*origine* pour l'attribuer à tous les membres d'une classe partageant : c'est ce qui fait de *genre* une notion fondée sur l'attribution d'une qualité commune à une diversité de représentants de la classe. On aboutit donc à une forme d'hyponymie comportant nécessairement une spécification en attente : à l'instar de « sorte, type, manière », le genre est toujours le genre *de* quelque chose. Synchroniquement, le motif essentiel de *genre* est bien le regroupement, quelle que soit la thématique à laquelle on l'applique : *les genres littéraires, le genre humain, ce n'est pas mon genre, unique en son genre*, etc.

L'interprétation sexuelle du mot *genre* semble bien être un anglicisme récent — non répertorié dans le TLF — influencé par la théorisation d'une différenciation sexuelle non pas comme réalité biologique mais socio-psychologique. Le *Larousse* (2021) donne :

(Calque de l'anglais *gender*.) Dimension identitaire, historique, culturelle et symbolique de l'appartenance biologique au sexe masculin ou féminin, donnant lieu à des recherches appelées *études de genre*.

Dans ce cadre théorique qui est celui des *gender studies*, *sex* renvoie ainsi au sexe biologique et *gender* au sexe « ressenti ». On constate qu'il est difficile de définir *genre* dans le sens de *gender* sans référence à *sex*<sup>5</sup>.

L'influence intellectuelle de cette terminologie a sans doute été favorisée par la correspondance en langue anglaise entre genre morphologique et genre sémantique. En effet, rappelons qu'en anglais, tous les mots sont fondamentalement neutres, sauf ceux qui renvoient aux humains qui sont repris par des pronoms personnels utilisant la tripartition masculin (*he, his, him*) vs féminin (*she, her*) vs neutre (*it*). Les articles étant invariables en genre (*a, the, this, these...*) et les substantifs ne connaissant que la variation du nombre, le marquage du genre en anglais est très limité : uniquement sur le pronom de la 3<sup>e</sup> personne du singulier. On peut penser que cette corrélation entre genre morphologique et genre sémantique a en partie facilité le décalque permettant d'appliquer *gender*, en quelque sorte, à un genre de personne ou genre d'identité, et non seulement à un genre de mot.

Le genre en langue doit, au minimum, s'envisager sur le plan de son ambivalence sémantique et métalinguistique en tant que terme. Comme il est bien connu, « féminin » et « masculin » n'ont pas le même sens quand on décrit par exemple la distribution des marques dans le système d'une langue et quand on décrit des propriétés extralinguistiques, qu'elles soient subjectives (« un vin féminin », « des manières masculines ») ou objectives (« un crâne féminin », « une clientèle masculine »).

---

<sup>5</sup> C'est aussi un terrain en constante et rapide évolution. On pouvait lire en 1996 dans *Les mots de la linguistique. Lexique de linguistique énonciative* (Marie-Line Groussier et Claude Rivière, Ophrys) : « En anglais actuel, le nom *gender*, qui désigne la catégorie linguistique du genre, est parfois employé comme euphémisme pour éviter de dire *sex*, p. ex. dans l'expression *gender studies* qui correspond au français *études féministes* ». Ces remarques obsolètes traduisent précisément un moment de l'évolution et de la diffusion du terme *gender* et de son calque dans les nouveaux emplois de *genre*. N'oublions pas que l'emploi de *gender* au sens du français « sexe » s'est développé en opposition aux emplois de *sex* pour « coït » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : on note cette importation en français où « sexe » prend parfois aujourd'hui le sens de « coït », alors que ses sens de base en français sont, bien sûr, « appartenance à la catégorie femelle ou mâle » (sens commun avec l'anglais) et « organe génitaux » (sens rare en anglais). Ces mots ne se recourent donc pas dans les deux langues, ni dans leurs emplois courants ni dans leur conceptualisation.

## 2. Vers une définition : genre morphologique, genre sémantique

On peut en première approximation définir le genre comme renvoyant aux catégories de noms dont les propriétés sont reflétées par les modifications des mots qui leur sont associés. C'est ce que résume Hockett en 1958 : « Genders are classes of nouns reflected in the behavior of associated words<sup>6</sup> ». Il ne faut cependant pas oublier que le genre concerne également les pronoms, indépendamment de l'existence d'un substantif dont ils soient l'anaphore, ainsi que des phénomènes variés comme les structures impersonnelles ou l'agentivité.

Le genre *morphologique* désigne la répartition des noms substantifs dans des classes dont les membres ont en commun des caractéristiques formelles manifestées par les accords avec d'autres catégories grammaticales (adjectif, pronom, article...) et / ou par des affixes (terminaisons, désinences). Ainsi, en français, *statue* sera précédée de *la*, *cette*, *ma* ou *une* alors que *statut* sera précédé de *le*, *cet*, *mon* ou *un*. Les adjectifs dont ils dépendent seront accordés en conséquence, selon leur terminaison, en *-elle* ou *-el*, *-ale* ou *-al*, *-ée* ou *-é*, etc. La référence pronominale sera également accordée de manière différenciée (*il* / *elle*). Certains noms peuvent comporter des suffixes indiquant le genre (*-ette*, *-esse*, *-tion*, etc.).

Contrairement aux langues comportant plus de deux ou trois genres (et dont nous allons donner un aperçu), dans les langues indo-européennes, en particulier le français, la binarité de cette opposition formelle s'est exprimée par analogie avec la binarité biologique humaine, à savoir selon les termes de l'opposition *féminin* / *masculin*. Cela fut décrit par Louis Meigret dès 1550 qui signale cette ressemblance entre l'ontologie humaine et les catégories grammaticales :

« Comme nature ait à bonne raison inventé le mâle et la femelle pour sa conservation et continuation de ses espèces, l'artifice aussi du langage a (en la suivant comme guide) donné aux noms note de masculin et féminin. Il est donc deux genres simples en la langue française notés par l'article masculin le et par le féminin la: au regard du neutre, notre langue ne le connaît point.<sup>7</sup> »

On retrouve cette description de la terminologie grammaticale chez Antoine Arnauld et Claude Lancelot dans leur *Grammaire générale et raisonnée* :

---

<sup>6</sup> Hockett Charles F., *A Course in Modern Linguistics*, Toronto, MacMillan, 1958, p. 231.

<sup>7</sup> 1550, *Le tretté de la grammere françoëze* (1980, 37).

« Or les hommes se sont premièrement considerez eux-mêmes, & ayant remarqué parmy eux une différence extrêmement considerable, qui est celle des deux sexes, ils ont jugé à propos de varier les mêmes noms adjectifs, y donnant diverses terminaisons, lors qu'ils s'appliquoient aux hommes, & lors qu'ils s'appliquoient aux femmes: comme en disant, bonus vir, un bon homme, bona mulier, une bonne femme. Et c'est ce qu'ils ont appellé genre masculin & féminin. » (*Grammaire générale et raisonnée* 1660/1676: 34).

On notera que ces auteurs parlent bien du genre des mots et de leur « différence extrêmement considérable » en ce qu'elle est *comparable* à celle existant entre « mâle » et « femelle ». L'emploi de *comme* dans leurs descriptions indique bien qu'il s'agit d'une analogie portant sur la métalangue et non d'une nécessité ontologique.

*Le genre sémantique* désigne la représentation de propriétés réalistes attribuées à des référents dans une culture<sup>8</sup>. Selon les langues, il peut s'agir de classes fondées sur l'opposition sexuelle (masculin / féminin) et / ou l'opposition humain / non sexué ou inanimé. Le genre des langues disposant d'un système de genre réaliste s'organise autour des propriétés culturelles attribuées au nom : dans les langues dravidiennes (sud de l'Inde), les entités féminines sont au féminin, les entités masculines sont au masculin, ce qui comprend pour chaque genre les humains ou les entités divines des deux genres. Le genre neutre comprend le reste des types de nom, qu'il s'agisse d'enfants ou d'animaux. En revanche, le féminin en diyari (Australie) comprendra les femelles (genre humain ou espèces animales) tandis que le masculin recouvre les mâles et les inanimés. Inversement, en Kala Lagaw Ya (Australie), le système repose sur la structure opposée : les noms dénotant des mâles sont au masculin et tous les autres sont au féminin.

Il faut donc bien retenir que ce que recouvre « féminin » ou « masculin » sera différent selon les langues considérées. Notons à cet égard que *féminin* et *masculin* sont des termes provenant d'une tradition descriptive européenne. Il est courant de décrire d'autres langues en termes de genre 1, 2 et 3.

*In fine*, on distingue les langues qui possèdent un *genre grammatical* (morphologique) ou un *genre naturel* (sémantique). Dans le cas de l'anglais, la distribution est presque parfaitement réaliste : au genre masculin correspond le trait sémantique /mâle/ ; au genre féminin correspond le trait /femelle/ et toutes les autres entités sont /neutres/. En français ou en allemand, au contraire, la

---

<sup>8</sup> On parle parfois pour cette dimension de *genre naturel*.

grammaticalisation du genre montre des distorsions entre les propriétés formelles et la catégorisation sémantique. On peut ainsi constater que l'allemand *das Mädchen* est de genre neutre morphologiquement mais désigne un référent féminin sur le plan sémantique, ce qui n'empêche pas parfois une anaphore marquée par le féminin. Les interférences sont donc nombreuses.

Selon les systèmes linguistiques envisagés, on constate différents équilibres entre arbitraire sémantique (le genre dépend de la forme du lexème) et motivation sémantique (le genre dépend de propriétés attribuées culturellement au référent). Dans une langue comme le français, le genre est grammaticalisé pour tous les noms, mais il est partiellement sémantique pour les humains. Par ailleurs, les recatégorisations existent fréquemment : en tamoul, *éléphant* est neutre, mais avec une marque de féminin ou de masculin, il s'appliquera à des humains ayant un trait de ressemblance avec l'éléphant<sup>9</sup>. Ce sont alors des phénomènes discursifs qui utilisent les ressources morphologiques de la langue. Au sein d'un même système, les variations discursives, historiques, de registre ou de métaphorisation seront nombreuses, le figement dans une classe nominale n'étant pas forcément absolu (voir les oppositions entre *une poche* et *un poche* ; *un pendule* et *une pendule* ; *un trieur* et *une trieuse*, etc.).

### 3. Les langues et le genre

Le genre participe de la catégorisation dans les langues : qu'on parle de « parties du discours » ou de « catégories grammaticales », les systèmes de signes que sont les langues reposent sur la différenciation entre des types de mots dotés de diverses propriétés grammaticales (rôles syntaxiques, accords, invariabilité, etc.) mais aussi sémantiques (agentivité, quantification, modalisation, etc.). Le genre est une dimension du signe qui gouverne son accord avec les autres mots, ce qui lui donne un rôle syntagmatique définissant les rapports entre les unités linguistiques. Mais le genre contribue aussi à établir la référence, que ce soit sur le plan conceptuel (*frère* / *sœur* ; *un bénévole* / *une bénévole*) ou formel (par exemple, à l'oral, c'est l'accord du déterminant qui permet de distinguer *la statue* et *le statut*, *un cours* et *une cour*).

Le genre grammatical constitue donc une étape nécessaire de la description des langues. Différentes organisations existent, à commencer par les langues qui ne possèdent pas de système de genre (arménien, basque, cantonnais, comanche,

---

<sup>9</sup> Corbett Greville (1991), *Gender*, Cambridge, CUP p. 9.

finnois, géorgien, hongrois, igbo, perse, khmer, turc, vietnamien, yoruba, zuni). D'autres langues ont un système de genre qui ne se fonde pas sur l'opposition sexuelle (ojibwa, fula, zoulou, swahili)<sup>10</sup>. En effet, le genre peut s'organiser diversement selon les langues et connaître des oppositions comme animé / humain, supérieur / inférieur, raisonnable / non raisonnable, divin / humain<sup>11</sup>. Ces oppositions ne sont pas forcément binaires et il peut exister des systèmes de genre comportant plusieurs catégories, comme masculin / féminin / neutre. Les langues bantoues peuvent avoir entre dix et vingt genres.

S'il est parfois fait usage du terme de « classe » pour parler des genres dans les langues africaines, comme le rappelle Denis Creissels, on peut penser que « l'usage des termes de classe ou de genre dans la description des différentes familles de langues est essentiellement une affaire de tradition car on ne peut trouver aux systèmes décrits en termes de genre aucune propriété constante qui les distinguerait globalement de ceux décrits en termes de classes, et vice-versa.<sup>12</sup> » Faute de place, nous ne pouvons ici aborder ces distinctions terminologiques entre *classe nominale* et *genre* qui concerne des usages différents selon des écoles et des traditions lexicographiques. Cela concerne aussi la possibilité de différencier au sein de systèmes mixtes, comme le swahili dont certaines classes nominales fonctionnent sur des critères sémantiques relevant du genre et d'autres sur des critères morphologiques<sup>13</sup>. En tout cas, on voit les pièges représentationnels que peut tendre la métalangue : si l'on parlait de « classes de mots » au lieu de « genre », la confusion avec l'anglicisme « genre » au sens de « sexe » serait sans doute moins évidente.

Les oppositions de genre peuvent être marquées au niveau des flexions, des affixes, des terminaisons, mais aussi au niveau phonologique. On trouve ainsi une opposition accentuelle en afar, parlé en Ethiopie : un même mot aura un genre sémantique différent selon la place de l'accent<sup>14</sup>.

Le genre peut être fondé sur une distribution sémantique, comme les langues dravidiennes déjà évoquées. En dyirbal (Australie), on trouve quatre genres appelés *bayi*, *balan*, *balam* et *bala* : *bayi* comprend les mâles, les kangourous,

---

<sup>10</sup> Corbett, op. cit. et *World Atlas of Language Structures* (2005)

<sup>11</sup> Claude Hagège, *La structure des langues*, PUF, p. 79.

<sup>12</sup> « 'Genres' indo-européens et 'classes nominales' Niger-Congo », *Faits de langues n°14, La catégorisation dans les langues*, Ophrys, 1999.

<sup>13</sup> Corbett, p. 47-48.

<sup>14</sup> Parker & Hayward, *An Afar-English Dictionary*, London : School of Oriental and African Studies, University of London, 1985.



la plupart des serpents, des poissons et des insectes, la lune, la tempête, certaines lances ; *balan* comprend les femelles, les chiens, les ornithorynques, certains serpents, la plupart des oiseaux, le soleil et les étoiles, certaines lances ; *balam* comprend les aliments végétaux et la plante qui les produit : *bala* comprend les membres du corps, le vent, certaines lances, les arbres et les lianes, les bruits et le langage. On voit donc que le genre s'applique sémantiquement, mais selon des délimitations propres à une culture puisque des « types de lances » se retrouvent distribués dans plusieurs genres.

De la même manière, dans des langues algonquines comme le cree (Canada), le genre est binaire et sémantique : il oppose les animés et les inanimés<sup>15</sup>. On peut s'étonner dans la mesure où « framboise » et « pain » seront des animés mais pas « fraise » ni « soupe ». Ces catégories doivent s'interpréter culturellement, par exemple en termes d'effet (ce qui est dangereux est considéré comme « animé »). En tout état de cause, il serait délicat de considérer le genre comme décalqué des réalités biologiques et sexuelles puisque homme, femme et framboise possèdent le même genre en cree. Là encore, il faut se rappeler que le mot *genre* doit s'envisager en linguistique comme désignant des types ou des classes de mots et non de pures réalités.

Autrement dit, l'organisation sémantique, pour phénoménologique qu'elle puisse être à un certain niveau, n'implique pas une croyance à une ontologie. Qu'on songe à la façon dont les langues germaniques organisent les verbes de position en fonction de caractéristiques objectales conventionnalisées : dans *a house stands at the corner of the street / a car sits on the parking lot*, les inanimés sont sujets mais cela n'implique aucune croyance à leur agentivité, la posture qui leur est attribuée n'implique pas qu'on les considère ontologiquement comme équivalents à des humains dans la mesure où les verbes de position connaissent un figement sémantique qui relève de la grammaticalisation. Au point, d'ailleurs, que les verbes de posture puissent prendre une valeur aspectuelle, comme en néerlandais :

« Ainsi, le verbe *liggen* (« être couché ») sera-t-il utilisé pour exprimer la localisation de clefs sur la table (*mijn sleutels liggen/\*zijn op tafel*, litt. « mes clefs sont couchées/\*sont sur la table »), le verbe *staan* pour exprimer qu'une bouteille se trouve sur la table (*de fles staat/\*is op tafel*, litt. « la bouteille est debout/\*est sur la table »), ou le verbe *zitten* pour exprimer que le clef est sur la porte (*De sleutel zit/\*is op de deur*, litt. « la clef est assise/\*est sur la porte »). Dans tous ces contextes, l'usage

---

<sup>15</sup> Bloomfield 1946 « The Implacable raspberry », 94 ; Straus & Brightman, 1982 ; Corbett p.22-23

du verbe *zijn* « être » est inacceptable ou fortement marqué. Ces trois VPC [*liggen, zitten, staan*] sont également devenus des marqueurs de l'aspect progressif, même dans des contextes où ils n'expriment plus la position humaine, comme dans *ik zit wat rond te lopen*, litt. « je suis assis à me balader » (= je suis en train de me balader).<sup>16</sup> »

La question des verbes de position, entre beaucoup d'autres phénomènes, n'est pas sans rapport avec le genre puisque leur utilisation dépend de la nature sémantique du sujet. Cela permet d'ailleurs d'étendre la question du genre sémantique au-delà de son marquage formel en remarquant qu'il est corrélé à des phénomènes de collocations, la compatibilité syntagmatique reposant par exemple sur les propriétés de types de nom qui relèvent indirectement de la problématique du genre : un animé pourra être agentif, acceptera certains types de verbes, d'adjectifs, etc. Les effets sémantiques sont nombreux. Par exemple, l'association *inanimé + verbe agentif* pourra être impossible (*\*the house runs*) ou bien justement modifier la saisie d'un des éléments — dans *the house runs on solar power*, *run* n'est plus un verbe de déplacement et *the house* doit être considéré comme lieu d'un phénomène et non comme agent d'un procès.

N'oublions pas que, même quand le genre sémantique s'aligne sur l'opposition sexuelle comme en anglais, cette opposition peut être neutralisée par le marquage : la série de pronoms *anyone, someone, anybody, somebody, who, whoever*, etc. construit une référence humaine, mais sans spécifier le genre masculin ou féminin. Il en va de même pour la plupart des substantifs renvoyant à des humains par leur fonction : aucun moyen de repérer le genre de *the judge, the chef, the teacher* s'il n'y a pas de pronom anaphorique pour en désambiguïser le genre. On remarque par ailleurs que *it* quand il prend un rôle strictement syntaxique (*non referential it*) peut avoir un référent humain : *It's John*. On constate donc que, discursivement, la tripartition de genre mâle / femelle / inanimé en anglais peut être ramenée à la bipartition humain / non humain. C'est aussi le cas de la distinction entre *someone / something*, également binaire. On peut même considérer que, au sein de ce système humain / non humain l'opposition *(some)one / (some)body* construit une autre façon de renvoyer à l'humain : par le biais de l'unicité (*one*) ou de l'indétermination (*body*), potentiellement plurielle.

L'existence des catégories de genre est aussi ce qui permet leur manipulation à la faveur d'ajustements qui relèvent par exemple de la modalisation appréciative :

---

<sup>16</sup> Lemmens Maarten, « Un cas de grammaticalisation ratée ? Étude diachronique de l'emploi du verbe *stand* en anglais », *Anglophonia / Caliban*, 18 | 2014.

l'emploi de *she* pour des inanimés en anglais implique de les envisager comme personnifiés sans que cela ne remplace leur catégorisation comme inanimés autrement repris par *it*. On remarque ainsi l'utilisation potentielle (en prenant en compte des particularités de registre et dialectales) du pronom de genre féminin *she* pour la météo : *she's going to rain soup up there* ou *she's too cold to work on them plains today*<sup>17</sup>. On trouve aussi des emplois de *she* pour les bateaux, les voitures, etc. Ce sont donc des phénomènes discursifs que même une langue fondée sur le genre naturel permet, en passant outre la catégorisation du système et en attribuant à des mots d'un genre grammatical le marquage d'un autre. C'est le pronom *she* qui est privilégié en anglais en tant que genre marqué et non en tant que représentant d'une quelconque féminité.

Même dans le contexte de langues où le marquage du genre humain semble distribué selon des catégories étanches et stables, il ne se limite donc pas à l'opposition masculin / féminin. Cette distinction elle-même n'implique pas de correspondance culturelle et anthropologique *stricto sensu* : la framboise en creole ne possède pas un statut particulier qui la verrait représentée comme dotée de propriétés agentives qui l'opposeraient à la fraise... Autrement dit, les oppositions de genre sont susceptibles d'être grammaticalisées et jouer le rôle d'indice formel.

De fait, l'horizon interprétatif concernant la distribution du genre grammatical selon les langues ne peut guère se problématiser à un niveau ethnographique. Si en anglais, le déterminant possessif s'accorde en genre avec le possesseur (*her car*), en français, il s'accorde avec le genre du complément (*sa voiture*) : il n'y a rien là qui soit la matière de conclusions sur un plan civilisationnel. C'est ce qui fait dire à Elise Mignot que « ce que nous transférons dans le langage n'est pas le genre tel qu'il est dans le monde mais véritablement le concept de genre, ce dernier étant *in fine* déconnecté de son ancrage expérientiel. »<sup>18</sup> Cette remarque s'applique, au fond, à la plupart des phénomènes linguistiques et peut servir de garde-fou face aux conclusions que l'on est parfois tenté de tirer quand on parle de « représentations ». Car manipuler des signes linguistiques pour communiquer ne se confond pas avec une cartographie mentale du monde : utiliser le *nous* de majesté ou le *vous* de politesse ne déclenche aucune représentation cognitive transformant la personne singulière en pluralité. Que *aiguille* puisse avoir pour référent une montagne, un outil de couture ou la composante d'une montre

---

<sup>17</sup> Mignot Elise, « The Conceptualization of Natural Gender in English », in *Le genre grammatical*, Wilfrid Rotgé (dir.) *Anglophonia/Sigma*, 16 (32) | 2012 ; Gardelle Laure (2006). *Le genre en anglais moderne (XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours)*, thèse Université Paris-Sorbonne (Paris 4).

<sup>18</sup> **Élise** Mignot, *ibid.*

n'empêche pas l'identification des référents. Il en va de même du genre qui entretient avec la référenciation les mêmes rapports de polysémie, de synonymie, d'analogie ou d'ambivalence qui sont à l'œuvre dans le reste de la langue, que le genre soit naturel ou morphologique.

De fait, le genre est bien un domaine qui montre l'imbrication du formel et du sémantique. C'est vrai même dans les langues où le genre est grammaticalisé, comme le français et l'allemand, où la forme des mots est un indicateur d'appartenance à un genre, comme les terminaisons *-ung* en allemand ou *-tion* en français qui marquent des féminins sans aucune contrepartie référentielle. Pourtant, une partie de leur système se fonde bien sur des oppositions sémantiques, par exemple pour les humains qui auront tendance à être désignés selon leur appartenance de genre sémantique indépendamment de leur morphologie (*un imbécile / une imbécile ; un oncle / une tante*). En effet, dans les langues naturelles, « le genre se fonde toujours en partie sur des distinctions sémantiques.<sup>19</sup> » Ce qui fait l'originalité de chaque système, c'est justement que cette organisation est *en partie* sémantique. Cela signifie qu'il y a aussi toujours différents degrés d'interférence entre formes et sens, nombre d'exceptions et d'inversions entre critère sémantique et morphologique : *djadja* en russe est morphologiquement féminin mais s'accorde au masculin selon un critère sémantique, tout comme le mot désignant un homme (*muzhchina*). Il en va de même en latin pour certains noms masculins de la première déclinaison en *-a* pourtant majoritairement féminine (*nauta, incola, aduena, agricola, poeta*, les noms de fleuves, etc. sont masculins). On pourrait multiplier les exemples : *av* en hébreu désigne le père et possède un pluriel « féminin » (*avot*) tandis que femme (*ishah*) possède un pluriel « masculin » (*nashim*)...

Le genre des mots et le genre des personnes connaissent donc des rapports qui peuvent être variés : de la superposition réaliste de l'anglais (inanimés / humains mâles / humains femelles) à la grammaticalisation du français (deux genres morphologiques s'appliquant aux humains et inanimés), mais toujours avec un jeu conjoint sur les deux plans.

Rappelons à ce stade un point essentiel. L'opposition entre genre morphologique et genre sémantique est susceptible de s'interpréter comme une forme de polysémie ou d'antanaclase puisque le concept de *genre* ne s'applique pas au même objet — le genre morphologique concerne des signes et définit des

---

<sup>19</sup> Corbett, p. 63.

classes de mots ; le genre sémantique concerne les propriétés extralinguistiques des référents telles qu'elles sont représentées dans une culture (le sexe, par exemple, ou, dans d'autres langues, le fait d'être inanimé, divin, de forme allongée, etc.). Mais le genre existe selon un continuum de référentialité fort complexe puisqu'on constate en français que les mêmes marques peuvent à la fois désigner un masculin sémantique (*il* dans *Il est arrivé en retard, le prof*) ou un impersonnel (*Il fait beau aujourd'hui*). Il faut donc étudier plus spécifiquement l'organisation du français dont les complexités ne peuvent se réduire à la simplicité binaire d'une pure représentation sexuée.

#### 4. Le système français et la grammaticalisation

Au rebours de systèmes « naturels » comme l'anglais, en français, chaque mot possède nécessairement un genre sans qu'il n'existe de contrepartie réaliste à ce marquage, sauf dans le cas de certains animés humains. Dans ce cas, la correspondance existe globalement (*directeur / directrice*), mais pas de manière systématique : *une recrue* peut désigner un homme et *un mannequin* une femme.

Autre distorsion présentée par la nécessité du genre morphologique, de nombreux lexèmes peuvent distribuer leur potentiel référentiel dans des catégories sémantiques différentes : *un batteur* et *une batteuse* peuvent désigner un animé humain homme (*Billy Higgins est mon batteur favori*) ou femme (*Cindy Blackman est une batteuse fantastique*), mais aussi des inanimés au masculin (*batteur-mélangeur*) ou au féminin (*moissonneuse-batteuse*). Autrement dit, en français, le genre est grammaticalisé, mais cette grammaticalisation n'est pas sans interférence avec certaines valeurs référentielles.

Il existe en fait un continuum de référentialité qui va de la correspondance à la dissociation, en passant par de nombreuses configurations montrant une adéquation partielle, ambiguë ou dépendante d'éléments contextuels. On constate ainsi que, sémantiquement, des mots du français des deux genres morphologiques peuvent désigner des entités pourvues de propriétés culturelles variées : *trieur* et *trieuse* désignent tous les deux des inanimés ; *tricheur* et *tricheuse* désignent des humains et affichent une différence de genre fondée sur le sexe — mais *tricheur* en contexte générique ou pluriel sort de cette opposition ; *trottense* peut désigner un animé animal ou une aiguille de montre ; *allumeur* peut désigner un humain ou un inanimé ; *portier* désigne un humain, mais *portière* un inanimé ; *secrétaire* peut être épïcène, mais au masculin désigner un meuble, etc. Retenons aussi la dissociation entre des noms féminins qui peuvent désigner des personnes ou des inanimés :

sans contrepartie avec la catégorie grammaticale : comme nom, *pâtissière* peut désigner une femme, mais comme nom tiré d'un adjectif repéré par un hyperonyme féminin, il désigne une préparation culinaire : *une (crème) pâtissière*. On a le même phénomène pour *Viennoise* désignant une personne et (*baguette* ou *panure*) *viennoise*. Pour rendre justice à cette variabilité de la correspondance entre genre grammatical et genre référentiel, il faudrait également prendre en compte de nombreux autres facteurs comme les emplois métaphoriques des inanimés :

*C'est un boulet, cette fille !*

*C'est une antiquité, ce mec !*

Les noms épïcènes sont évidemment des mots non marqués morphologiquement mais dont l'accord au niveau des articles ou adjectifs se fera en fonction du genre sémantique. D'une certaine manière, on pourrait dire que les noms désignant des personnes comme *une recrue, une vedette, une nullité, une sommité, un mannequin, une victime, un exemple*, qui peuvent s'appliquer à des hommes comme à des femmes, possèdent un genre morphologique mais sont épïcènes sur le plan sémantique<sup>20</sup>.

On pourrait ajouter bien d'autres phénomènes si l'on prenait en compte la dimension strictement phonologique de la langue : pour être euphonique, la forme de l'adjectif *beau* dans *il est bel homme* est *bel* et bien identique à celle du féminin<sup>21</sup>.

Bref, la correspondance entre la face formelle du nom et sa face sémantique connaissent des configurations nombreuses qui ne se réduisent pas à la binarité d'une correspondance marque / sexe.

## 5. Genre, nombre, personne, pronoms

Sur le plan de l'organisation de la langue, on sait que le concept de personne peut s'envisager selon plusieurs problématiques : comme catégorie identifiant le référent argumental d'un verbe (en particulier le sujet), comme marqueur d'un

---

<sup>20</sup> Si la morphologie suffixale des substantifs est souvent indicative du genre, les variations sont fréquentes : *tentacule* est masculin ; *judge* est épïcène ; les noms en *-euille* normalement au féminin peuvent donner du masculin (*portefeuille, millefeuille*), etc. Les terminaisons elles-mêmes sont ambivalentes : l'accord des participes passés en *-ée* renvoie au féminin mais le *-ée* nominal peut donner du masculin (*lycée, gynécée, apogée, musée, périnée*, etc.). Le système comporte donc des distorsions.

<sup>21</sup> Mary-Annick Morel, « Les pronoms en français oral », *Faits de langue n°3, La personne*, p. 169.

point de vue, comme indice de modalité.<sup>22</sup> Mary-Annick Morel distingue ainsi trois dimensions de la personne dans la construction de l'énoncé oral : comme marqueur de positionnement, comme marqueur de modalité et comme indice référentiel.<sup>23</sup> La troisième personne, tiers discursif, « non-personne » ou personne « formelle » qui dépasse la question de la personne comme humain en introduisant une équivalence entre animé et inanimé : la troisième personne est celle dont on parle, et non un locuteur actif dans l'interlocution. Sur le plan de la parole, la troisième personne est donc moins un sujet parlant qu'un thème discursif, ce que Damourette et Pichon décrivent comme une réduction de la personne au plan « délocutoire ». Une personne, dans la langue, n'est pas un être sexué.

Il faut ajouter que la morphologie lexicale n'est pas la seule dimension du genre, lequel se marque aussi ailleurs que sur le nom, comme le montrent des alternances de type *il est médecin* et *elle est médecin*. Le fait de n'envisager le genre que sur le plan des propriétés des substantifs tend à obscurcir le phénomène et ses manifestations. Il faut en effet noter que le genre est largement signalé par les noms propres, les pronoms et les accords et que l'intense distribution de cette indication dans le discours est corrélée à son caractère implicite dans bien des cas. On remarque ainsi qu'il n'y a pas de marque de genre sur le verbe en français ni sur les pronoms de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> personnes, contrairement à des langues comme l'hébreu où il s'accorde avec le sujet ou le *cree* où le genre du COD modifie la racine du verbe, lequel existe ainsi sous deux formes correspondant aux deux genres<sup>24</sup>.

Le genre est lié à d'autres dimensions de l'organisation grammaticale comme la personne, le nombre ou les phénomènes d'accord. On ne peut donc uniquement envisager le genre comme une propriété des substantifs sans prendre en compte la manière dont ils fonctionnent sur le plan conjoint de l'anaphore, de la syntaxe, du discours, de l'actancialité. La décondensation à l'oral<sup>25</sup> révèle clairement

---

<sup>22</sup> Danon-Boileau Laurent, « La personne comme indice de modalité », in: *Faits de langues*, n°3, Mars 1994. *La personne*. pp. 159-167.

<sup>23</sup> Morel Mary-Annick, « Les pronoms dans l'énoncé oral français », in: *Faits de langues*, n°3, Mars 1994. *La personne*. pp. 169-173.

<sup>24</sup> On peut même étendre davantage la question des dépendances de marquage, par exemple : « *la pomme que tu as mangée*, qui, selon l'analyse qu'on fait du participe, donc des formes dites composées du verbe, pourrait passer pour une marque de genre sur le verbe » (Jean Giot, communication personnelle).

<sup>25</sup> « Ce formatage [actanciel] construit des places argumentales que les pronoms antéposés viennent instancier. La fonction anaphorique de ceux-ci assure le lien avec les données du préambule ou avec les rhèmes précédents [...] Le marquage indicial des fonctions actanciennes opéré par les

comment un cadre incarné par un groupe nominal sujet peut « s'accorder » avec un verbe dont le nombre ou le genre sera en réalité différent du groupe nominal dont il dépend pourtant à la fois syntaxiquement et sémantiquement :

*Tu sais, le gouvernement, ils feront rien pour aider le petit commerce.*

*Moi, je te dis, l'administration, ils sont coincés, c'est tout.*

On voit ainsi que le pronom *ils*, quand il fonctionne comme personne « grégaire » selon la formule de Le Goffic, peut reprendre un nom singulier, masculin ou féminin, tout en étant marqué comme « masculin pluriel ». Dans ce cas, *ils* n'a pas pour référent des individus identifiables, mais des actants se signalant par leur massification au sein d'un corps fonctionnel (*le gouvernement, l'administration*) ou même d'un ensemble non identifié (*Tiens, pourquoi ils font des travaux là ?*). Pour aller plus loin, on remarquera que *ils* peut s'opposer à *elles* sur le plan sémantique, mais aussi inclure des éléments féminins. Ce rapide survol d'une marque au « masculin pluriel » est ainsi l'indice de fonctionnements comme non-personne, masculin pluriel ou pluriel inclusif.

Les marques ne sont donc pas monovalentes, ni dans leur fonctionnement syntaxique, ni dans leur valeur sémantique. Il faut donc considérer le genre comme une catégorie sémantico-formelle, dont les manifestations sont nécessairement complexifiées par des phénomènes syntaxiques — comme le regroupement syntagmatique de noms de genres différents, par exemple — et sémantiques, comme la désambiguïsation, l'opposition entre genre du mot et sexe du référent. Sur le plan du système de la langue, on ne peut donc isoler le genre des autres dimensions contribuant à l'organisation des énoncés.

En particulier, l'examen de la catégorie des pronoms révèle un système plus complexe que l'opposition de genre masculin / féminin, notamment dans la mesure où il inclut une opposition de genre sémantique qui n'est plus *femelle / mâle* mais *humain / non humain*. On trouve cette configuration dans l'opposition entre *qui* et *quoi*, par exemple. On peut également envisager une opposition ternaire entre *celui, celle* et *cela*, ce qui fait apparaître une catégorie qu'on peut considérer comme neutre. C'est la proposition de Togeby, Gougenheim ou Brunot et Bruneau<sup>26</sup>.

---

pronoms atones à l'initiale du verbe permet d'obtenir une décondensation maximale. » Morel et Danon-Boileau, p. 48.

<sup>26</sup> Togeby, K. (1951), *Structure immanente de la langue française*, Paris, Larousse, p.195 ; Gougenheim, G. (1962) *Système grammatical de la langue française*, Paris, éd. d'Artrey, p.73, 76 ; Brunot et Bruneau, (1969) *Précis de grammaire historique du français*, Paris, Masson et Cie, pp. 228-230.



Concernant les pronoms personnels, Q.I.M Mok<sup>27</sup> propose, d'éviter de parler du genre masculin ou neutre, mais de raisonner en termes de fonctions syntaxiques. Différencier le pronom *le* masculin singulier, qui est employé comme objet direct du verbe et qui peut alterner avec *le / la* et le pronom *le* employé en fonction d'attribut auprès des verbes copulatifs, et qui n'alterne ni avec *la*, ni avec *les* :

*Vous connaissez mon fils ? Je le connais très bien.*

*Vous connaissez ma fille ? Je la connais très bien.*

*Vous avez été son rival ? Je le suis toujours*

*Vous avez été ses rivaux ? Nous le sommes toujours.*

Selon Moq, lorsque *le* a la fonction d'attribut et qu'il ne peut pas commuter avec d'autres pronoms de cette série, il est exclu de la flexion du genre (et du nombre). Le critère décisif n'est alors plus ce que le pronom « représente », mais la possibilité ou l'impossibilité de s'opposer à d'autres pronoms dans le même contexte.

On pourrait aussi remarquer avec Martinet certains faits qui se retrouvent à cheval sur la dimension discursive, syntaxique et lexicale : on peut parfaitement avoir une reprise anaphorique qui utilise le genre sémantique et non le genre morphologique comme dans *Le docteur est arrivé, elle vous attend.*

Dans le système pronominal, comme le remarque Pierre Le Goffic,

« Le pronom *qui* [...] interroge sur des personnes, sans spécifier *a priori* ni sexe, ni nombre : *Je voudrais savoir qui a fait ça*

Un accord au féminin, contextuellement justifié, est possible :

*On sait qui est arrivée la première*

*Qui* a une valeur uniquement générique :

*Qui m'aime me suive !* est un appel lancé à la foule des hommes et des femmes.

*Qui se ressemble s'assemble* concerne une pluralité d'individus, hommes ou femmes

*Celui*, pronom démonstratif, renvoie à la classe des Humains, de façon indéfinie, et non, à une entité particulière. [...]

« *Celui qui* se retrouve volontiers dans les proverbes et aphorismes :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots*

*Sait aussi des méchants arrêter le complot* » (Racine)<sup>28</sup>

---

<sup>27</sup> Moq, Q.I.M (1968), *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français actuel*, Mouton, La Haye, p. 86.

<sup>28</sup> Le Goffic P. (2020), *Grammaire de la subordination*, Ophrys, Paris : 106-110.

Le Goffic précise que cet emploi vaut aussi bien comme vérité générale que comme caractérisant sans le nommer le Dieu de Joad. Il remarque l'émergence d'une problématique politique inédite :

« Le choix de *celui ou celle* peut devenir rapidement un enjeu ou un objet de controverse et de revendication. Ce débat est présent dans l'actualité : la pression du « politiquement correct » engendre une prolifération de *celui ou celle qui, ceux ou celles qui...* Le lecteur (pardon, la lectrice ou le lecteur) appréciera la situation à sa guise, entre une perte au regard de la généralisation, ou la fin d'un privilège sexiste. » (p.111)

Le choix de faire apparaître une binarité de référents est, de fait, une question d'étiquette et de positionnement idéologique, et concerne une pratique sociale qui transforme l'interprétation préalable que l'on faisait du générique en lui attribuant une valeur morale. Il s'agit de prescriptivisme social, mais pas de grammaire.

Les pronoms indéfinis illustrent plus particulièrement la disrelation entre le genre morphologique masculin que manifestent les accords et le genre sémantique qui relève justement de « l'indéfini » peut prendre des valeurs variées :

« la négation : *nothing, nessuno* (it.), *niemand* (all.) ; la polarité négative : *anything* (Formes associées à des environnements négatifs mais non limités à l'expression de la non existence ou des propositions interrogatives, ou au conditionnel ; la spécificité Qui présuppose l'existence et l'identifiabilité univoque du référent. [...] et la non spécificité [...] ; le free choice : *n'importe qui* (Par définition non spécifiques, limités à des contextes exprimant la possibilité, la permission, les contextes hypothétiques, contre-factuels).<sup>29</sup> »

On est alors conduit à reconnaître que des pronoms comme *tout un chacun, personne, nul, qui, quelqu'un, d'aucun, chacun, l'autre* qui « manifestent, d'une manière ou d'une autre, la référence à une personne envisagée dans sa singularité ou son unité<sup>30</sup> » sont bien accordés au masculin mais sans référence masculine, ni féminine. On note d'ailleurs que masculin et féminin ne se distribuent pas de

---

<sup>29</sup> Catherine Schnedecker, « La locution pronominale *tout un chacun* dans le système des pronoms dits indéfinis du français », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 41-42 | 2017, 207-221 et Haspelmath, M. (1997), *Indefinite Pronouns*, Oxford, Clarendon Press.

<sup>30</sup> Idem.

manière symétrique puisque *quelqu'un* (humain indéfini) s'oppose à *quelque* (non humain indéfini) mais sans féminin (*quelqu'une* est rare et archaïque) alors qu'au pluriel *quelques uns* alterne avec *quelques unes*...<sup>31</sup>

Au-delà de la seule référenciation, le jeu grammatical instancie des catégories linguistiques qui permettent de construire des valeurs virtuelles comme le possible, l'indéfini, l'inexistant, la singularité<sup>32</sup>. On échappe là, précisément, à toute la problématique de la représentation sociale introduite par l'inclusivisme dans un champ — la grammaire — qui n'en relève pas. Ce sont des catégories référentielles non incarnées, non objectales qu'il est impossible de rabattre sur une représentation réaliste. En réduisant le genre à sa référencialité sexuée, l'inclusivisme propose une approche d'un simplisme naïf malgré sa prétention à complexifier son propos par des circonvolutions stylistiques.

Il est en définitive absurde de vouloir rabattre les catégories sociales sur les catégories grammaticales — ou, pire, sur la terminologie qui les désigne — les marqueurs se définissant notamment par leur fluidité comme outil de construction du sens, lequel ne se réduit pas à la référenciation conçue comme pointage réaliste.

Le croisement de critères sémantiques et formels, de facteurs discursifs et stylistiques évolutifs implique de ne pas s'arrêter uniquement à la classification en systèmes de genre mais de se plonger plus profondément dans les faits de langue qui sont générés par le système lui-même. En tout état de cause, le système du français doit donc être décrit selon ses particularités propres et en prenant en compte ses manifestations concrètes, notamment au niveau du discours.

## 6. Le neutre et la neutralisation

Dans son guide pratique *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (2016, Documentation française), le Haut Conseil à l'Égalité Entre les Hommes

---

<sup>31</sup> Catherine Schnedecker (2002), « Quelqu'un : la bonne à tout faire des pronoms dits indéfinis ? », *Verbum*, XXIV-4, p. 375-398.

<sup>32</sup> Sur le sujet : Bhat, D.N.S. (2002), *Pronouns*, Oxford, Oxford Press University ; Kleiber, G. (1995) « Sur les (in)définis en général et les SN (in)définis en particulier », *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, XC/1, 21-51 ; Le Goffic, P. (1994), « Indéfinis, interrogatifs, relatifs (termes en Qu-) : parcours avec ou sans issue », *Faits de langue*, 4, 31-40 ; Le Goffic, P. (2015) « Indéfinis et interrogatifs : le cas du français », *Langue Française*, 187, 111-136 ; Schnedecker, C. (2016) « Les pronoms dits indéfinis référant à la personne humaine : des grammaires à l'usage et réciproquement », *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, CXI/1, 241-389.

et les Femmes dénonce « l'argument du masculin générique » et affirme ce qui suit, non sans de multiples confusions linguistiques :

« L'argument du masculin générique : « Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes ». En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. » (p.15)

Poursuivant l'habituelle confusion entre genre morphologique et genre sémantique, promouvant ici le lexique comme seule manifestation du genre, cette affirmation présente la description grammaticale dans le cadre d'une problématique d'antagonisme idéologique. Mais l'existence d'une catégorie qui serait « le neutre » ne devrait pas être une question politique mais une question factuelle.

Or, comme le remarquent les auteurs du *Dictionnaire de linguistique*<sup>33</sup>, sur le plan morphologique :

« il existe en français des éléments pouvant conclure à l'existence d'un neutre dans le système pronominal. Dans les descriptions linguistiques des langues connaissant deux classes, un des genres est pris comme base du système (cas non-marqué), les autres genres étant décrits relativement à lui (cas marqués) ; en français, le féminin est généralement décrit par une variation morphologique du masculin pris comme base. »

Comme nous venons de le signaler concernant l'alternance binaire entre *qui* et *quoi* (humain/ non humain), ou ternaires, entre *celui*, *celle* et *cela* (humain mâle / humain femelle / non humain), les jeux d'opposition sont simultanément morphologiques et sémantiques. Au passage, on remarque que *un humain femelle* présente un substantif masculin qualifié par un substantif féminin : *humain* a bien ici une valeur de neutre sémantique puisque les traits /mâle/ et /femelle/ peuvent lui être ajoutés. Au niveau discursif, quantité d'énoncés se fondent bel et bien sur une valeur neutre afin de la spécifier : *Ton avocat, c'est un homme ou une femme ?* On note au passage la nécessité d'une forme sémantiquement épïcène pour évoquer la possibilité d'une alternative : *Je me fous complètement de connaître le sexe du traducteur* est nécessaire pour évoquer l'indistinction d'une identité car la forme « masculine » sémantiquement neutre permet l'opposition avec la forme féminine sémantiquement féminine...

---

<sup>33</sup> Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin, Christiane Marcellesi, Jean-Baptiste Marcellesi, Jean-Pierre Mével, Larousse, 2001. Entrée « genre », p. 218.

Quant à la catégorie de l'indéfini ou de l'impersonnel, déjà évoquée, elle existe avec un marquage d'accord masculin mais se signale par l'absence de référent identifiable, comme dans les emplois de *il* (*il faut réfléchir un peu*) ou de *on*. Nous n'analyserons pas ici les multiples emplois de *on* qui peuvent inclure l'énonciateur (*on remarque des anomalies* ; la séquence orale « *nous, on + vb* ») ou s'en distinguer (*on m'a dit que*). Landragin et Tanguy remarquent :

« il a ceci de particulier qu'il peut référer aussi bien à une personne précise qu'à un générique, à un collectif clairement identifiable qu'à un groupe de personnes à l'étendue et aux limites vagues ; il peut inclure ou exclure le locuteur, renvoyer aussi bien aux interlocuteurs qu'à de tierces personnes. En contexte, compte tenu de l'ensemble de ces possibilités, la référence de *on* est parfois ambiguë et parfois sous-déterminée. <sup>34</sup> »

Ce qui compte, c'est précisément que sur le plan énonciatif, avec *on*, le marquage de l'agent soit dégagé d'une problématique d'identification « personnalisante », et *a fortiori*, de genre. C'est précisément ce type de valeur qui est porté par les formes dites masculines. À cet égard, il faut bien envisager le fait que le mot *neutre* présente une forme de plurisémié, y compris dans la terminologie linguistique.

Le neutre n'est pas que le non-humain, c'est aussi l'humain envisagé hors du marquage de genre : dans *Professeur, c'est un beau métier*, le substantif n'est pas une personne spécifique et s'il ne porte pas de marque de genre, il ne renvoie pourtant pas à une entité inanimée. On peut bel et bien alors parler de neutre sémantique puisqu'aucune alternative de type « homme » ou « femme » n'a ici de pertinence : s'ajoute à cela le hasard morphologique ou la construction avec l'article Ø. Dans quantité de cas, les marquages ne comportent aucun indice discriminant sur le plan de la référencialité :

*La bêtise des philosophes m'étonnera toujours*  
*Les secrétaires de notre département sont très fiables*

---

<sup>34</sup> Landragin, Frédéric, et Noalig Tanguy. « Référence et coréférence du pronom indéfini *on* », *Langages*, vol. 195, n°3, 2014, pp. 99-115. On lira aussi : Fuchs C. (1996), *Les ambiguïtés du français*, Paris, Ophrys ; Blanche-Benveniste C. (1987), « Le pronom *on* : propositions pour une analyse », in J.-C. Chevalier, M.-F. Delpont & M. Vich-Campos (éds), *Les Cahiers de Fontenay* n°46-48 : *Mélanges offerts à Maurice Molbo, Linguistique III*, Fontenay-aux-Roses : ENS, 15-30 ; Boutet J. (1986), « La référence à la personne en français parlé : le cas de *on* », *Langage et société* 38, 19-50 ; Rabatel A. (2001), « La valeur de *on* pronom indéfini / pronom personnel dans les perceptions représentées », *L'information grammaticale* 88, 28-32.

*Tu es débile*

Sur le plan de la référencialité, le genre n'est pas nécessairement l'indice de la personne, ce qui justifie de parler d'emploi « neutre » du masculin (on trouve parfois « masculin générique ») dans les cas des noms ayant une valeur générique :

*Si le locataire n'est pas assuré, le bailleur doit lui adresser un commandement par huissier afin qu'il se mette en règle.*

Outre la généralité, c'est-à-dire que la valeur du prédicat s'envisage sans temporalité, dans ces cas, *locataire* et *bailleur* peuvent renvoyer à des personnes ou bien à des entités administratives. La dimension hypothétique décrit une situation générique, hors actualisation, et ne concerne donc pas des personnes concrètes. Sémantiquement, on a bien affaire à un neutre du point de vue de la dénotation puisqu'il n'est pas donné que le substantif désigne un référent humain.

Il en va de même dans nombre de cas où le substantif désigne une fonction : *l'équipementier* a beau être un nom masculin singulier, il désigne une marque, c'est-à-dire une entité qui, pratiquement, s'incarne dans une entreprise comprenant une pluralité d'êtres humains.

C'est le cas dès qu'il existe des marqueurs de désactualisation, et notamment de généralité, qui affectent la valeur référentielle du substantif. Le mot *distributeur* peut avoir divers référents et notamment désigner une machine ou une entreprise. Mais s'il décrit une personne, un contexte générique lui donnera une valeur de neutre :

*Je pense que le distributeur des prospectus, il faut qu'il se tienne là-bas.*

La valeur référentielle de *distributeur* implique une forme de neutralité puisqu'elle se paraphrase par « quelle que soit la personne qui occupera cette fonction ». En revanche, dans un contexte spécifique, la forme masculine retrouve le trait sémantique /mâle/ : *Le distributeur de journaux est parti* désigne bien un homme. C'est seulement dans ce cas précis que l'alternance avec le féminin permet une alternance de genre : *la distributrice de journaux est partie*. L'alternance masculin / féminin pour les fonctions ou métiers relève donc d'une problématique discursive et non seulement d'une terminologie figée que l'on utiliserait mécaniquement.

Les marques dites masculines possèdent donc un statut variable sur le plan de la valeur dénotative : référent sexuellement masculin ou référent « fonctionnel » désignant des entités soit sexuellement indéterminées (c'est-à-dire soit masculine soit féminine) soit non humaines — ce qu'on peut résumer, mais de manière peut-être confuse, par l'idée de « neutre ». Dans les deux cas, cette « neutralisation » signifie que, sémantiquement, la thématique sexuelle n'est tout simplement pas activée. Le genre est donc bien d'une nécessité morphologique — le mot doit

avoir un genre, c'est-à-dire des accords — mais en revanche son sémantisme est plus aléatoire. Le marquage morphologique masculin ne correspond donc à un référent sexuellement masculin que dans certains cas particuliers (les emplois dans des énoncés à valeur spécifique).

La question d'une neutralité supposée des référents concerne plus largement le fonctionnement sémantique des entités nominales et leur rapport à l'extralinguistique<sup>35</sup>. Le signe linguistique n'entre pas dans un rapport de superposition avec le réel. Il est bien plutôt l'indice schématique de situation référentielle et non d'objets dans un sens restreint. On le constate dans les saisies les plus élémentaires du lexique : *Je vais chez le coiffeur* ne présume pas du sexe de *coiffeur* car le mot désigne aussi bien le commerce que la personne et, sur le plan du réel, désigne en fait un véritable scénario sémantique où l'on a affaire à une pluralité d'intervenants : la personne de l'accueil, la personne qui lave les cheveux, la personne qui les coiffe, etc. Il est donc morphologiquement et sémantiquement naïf de croire que la personne s'incarne dans le genre du mot — ou même que le genre du mot implique une personne. On retombe, une nouvelle fois, sur la non-coïncidence de la terminologie linguistique (« masculin singulier ») et du réel (potentiellement pluriel, féminin). Emblématique de cette disjonction est la catégorie des noms humains collectifs<sup>36</sup> : *chorale, équipe, parti, foule, public...* Leur référent humain sera au singulier et les accords, au masculin ou au féminin, dépendront du genre morphologique du mot et non du genre sémantique des référents. La question de la référentialité du genre est donc d'une pertinence très marginale dans l'organisation lexicale et discursive<sup>37</sup>.

On imagine assez mal ce qu'une lecture « inclusiviste » pourrait faire d'un énoncé authentique comme : *Informaticien, c'est une casquette, si tu veux*. Là encore, dans le discours, le rapport entre « nom de métier » et référence sexuée ne se pose pas dans des termes sociétaux : *Ø informaticien* n'est pas une personne spécifique mais renvoie à l'amalgame entre un savoir, une fonction et une personne dans un cadre thématique.

---

<sup>35</sup> Cadiot et Visetti *Pour une théorie des formes sémantiques. Motifs, profils, thèmes*, PUF, 2001 ; Kleiber Georges (1997), « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », in: *Langages*, 31<sup>e</sup> année, n°127, *Langue, praxis et production de sens*, sous la direction de Paul Siblot. pp. 9-37.

<sup>36</sup> Lecolle M. (2019), *Les noms collectifs humains en français. Enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*, Limoges, Lambert-Lucas.

<sup>37</sup> On se reportera au chapitre « Le genre et la personne dans la langue » (p. 47-67) de Szlamowicz J., *Le Sexe et la langue* (2018, Intervalles).

De même, l'énoncé authentique et parfaitement banal du point de vue de son acceptabilité *Les gougères, c'est Martine* présente un cas de pluriel inanimé repris par le pronom singulier *ce* avec pour attribut un animé humain féminin. Il y a certes une dimension elliptique car Martine peut être considérée comme sujet d'une proposition absente (*c'est Martine qui les a faites*). Sauf que, justement, il y a ellipse d'un contenu propositionnel qui est considéré comme non pertinent (et qui peut être : *qui les a achetées, qui les a amenées, qui les a inscrites au menu*, etc.). L'énoncé ne fait justement pas de Martine le sujet d'une relation prédicative mais l'identifie par le biais de la copule à un objet de discours : cette mise en rapport passe en quelque sorte « par-dessus » l'actantialité dont il est fait l'ellipse. Entre syntaxe et discours, le marquage n'a que faire d'une problématique comme la représentativité sociale du genre.<sup>38</sup>

## 7. Discours sur le genre et « représentations »

Fondamentalement, la dissociation entre la marque et la référence est au fondement de la sémantique. Le genre n'est qu'une dimension d'un lexème qui comporte bien d'autres particularités, qu'elles soient morphémiques (nombre, affixe) ou sémantiques (traits sémantiques fondamentaux : animé, discontinu, abstrait, etc.). Ces caractéristiques sont elles-mêmes variables et interdépendantes. Par exemple, le passage du singulier au pluriel change le sens différemment selon que l'on a affaire à une notion continue ou discontinue : *une fenêtre* et *des fenêtres* s'opposent par le nombre alors que *de l'eau* et *des eaux* s'opposent sur le plan qualitatif (de l'eau est partitif tandis que *des eaux* repose sur la définition de types : *eau minérale, eau pétillante*, etc.).

À côté des questions sémantiques que pose le genre et des descriptions morphologiques qui sont faites dans le cadre de la linguistique<sup>39</sup>, la féminisation des noms de métiers ou de fonction est un processus souvent envisagé dans le cadre de revendications symboliques. Il est naturel que des professions nouvellement exercées par des femmes voient les désignations évoluer : c'est un fait linguistique qui concerne plus largement l'évolution du lexique dans son rapport à l'évolution des référents.

---

<sup>38</sup> Jean-Jacques Franckel, (1992) « Les mots ont-ils un sens ? », *Le Gré des langues*, n°4, p.200-215.

<sup>39</sup> Comme celles de Danielle Corbin (*Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 1987, De Gruyter) ou Hélène Huot (*La morphologie. Forme et sens des mots du français*, 2006, Armand Colin).



Plus que les « résistances sociales », souvent invoquées mais à la caractérisation problématique, on note certaines résistances morphologiques liées au système. Nul problème à ce qu'*avocat* donne *avocate*, mais on voit bien que cette alternance n'est pas toujours aisée : *médecin* n'arrive pas se « féminiser » en *médecine* puisque le terme possède déjà une place dans le système lexical. Mais, sauf à exiger de la langue un fonctionnement mécanique, tout lexème n'a pas forcément vocation à exister selon une double morphologie : les pronoms, les déterminants et les accords contribuent autant à la construction du genre et de la référence. Des énoncés comme « Elle est médecin dans un grand hôpital parisien » ou « Elle est auteur de romans policiers » produisent ainsi un profilage discursif féminin d'un mot masculin. Cela n'est pas un scandale social et cela n'a rien d'une pratique figée : chaque énoncé génère ses propres façons de renvoyer à telle ou telle dimension sémantique d'une notion, genre compris.

Concernant le genre, l'inclusivisme propose une compréhension de la sémantique réaliste, réduisant le mot à la chose qu'il désigne du seul point de vue du sexe et en dehors de toute configuration discursive. Or l'absence de figement du rapport mot / référent est fondamentalement inscrite dans la sémantique lexicale car le lexique n'est pas une nomenclature désignative : la plurisémie et la syncatégorématicité définissent tout lexème comme « voie d'accès » à la référence.<sup>40</sup>

Ce principe vaut pour le plan discursif comme pour le plan diachronique pour tous les lexèmes. Si l'on prend le mot *voiture*, il possède une permanence sémantique mais s'est aussi augmenté de ses usages et a connu une modification de ses référents potentiels : la voiture d'aujourd'hui n'est plus nécessairement celle d'il y a trois siècles, mais le mot reste... Cet écart entre une forme lexicale et ce qu'il permet de désigner à une époque donnée concerne des questions d'hystérèse qui sont particulièrement négligées dans les débats sur ce qu'on appelle, en bloc, la « féminisation ». Cela explique, bien sûr, qu'*une présidente* ait autrefois été l'épouse d'un président et qu'*une présidente* soit aujourd'hui une femme exerçant la fonction de président.<sup>41</sup>

---

<sup>40</sup> Formule de Pierre Cadiot et Yves-Marie Visetti, notamment dans *Pour une théorie des formes sémantiques : Motifs, profils, thèmes*, PUF, 2001.

<sup>41</sup> On note au passage la nécessité d'une forme épïcène pour évoquer la possibilité d'une alternative : « Je me fous complètement de connaître le sexe du traducteur » est nécessaire pour évoquer l'indistinction d'une identité : la forme « masculine », sémantiquement neutre, alterne avec la forme féminine sémantiquement féminine...

Inversement, *sage-femme* connaît désormais des emplois au masculin (« Trouvez un sage-femme (ou un professionnel pratiquant des actes de sage-femme) et réservez en ligne » ; Quel salaire et combien gagne un Sage-femme ? »). Il comporte donc la trace de son usage historique où il était pratiqué par des femmes, mais il est susceptible de s'aligner sur les emplois habituels des noms de métier : masculin générique (*on recherche un sage-femme*), masculin spécifique (*mon sage-femme était très bien*) ; féminin spécifique (*ma sage-femme était très bien*), sans parler des configurations sans marques de genre (« le métier de Ø sage-femme »). L'hystérèse est constitutive de la dynamique lexicale et l'on ne voit pas pourquoi la catégorie du genre y échapperait, qu'il s'agisse d'humains ou d'inanimés.

Or, les discours portant sur la langue qui sont apparus dans le champ social ces dernières années s'accompagnent de revendications ou de propositions de réforme, graphiques ou discursives, qui envisagent la langue à la fois comme un mal et comme un remède. Selon les tenants de l'écriture inclusive, la langue véhiculerait des idées dont les effets sociaux seraient néfastes dans la mesure où la langue serait le relai, la cause ou le lieu d'inégalités entre hommes et femmes. Il en résulte qu'une modification de la langue, depuis le lexique jusqu'aux pronoms ou aux accords, permettrait de rectifier ces défauts constitutifs et d'améliorer la société par une promotion de la « visibilité » féminine. Cette proposition audacieuse a pris diverses formes, qu'elles soient graphiques (point médian), flexionnelles (invention de formes neutres), discursive (doublement des désignations au masculin et au féminin) ou sémantique (invention d'un féminin générique).

Comme nous le verrons, les axiomes sur lesquels se fondent ces propositions devraient s'envisager comme des questions et non comme des évidences. Des formules comme « L'invisibilisation du féminin dans la langue<sup>42</sup> » ou « L'imaginaire du français est sexiste » (cours à Paris 3 Sorbonne-Nouvelle) posent ainsi de nombreux problèmes méthodologiques : parle-t-on là des locuteurs, des discours, du lexique ou des structures de la langue ? Qu'est-ce que l'imaginaire d'une langue ? Comment démontre-t-on le caractère sexiste d'une langue ? L'adjectif *sexiste* a-t-il une valeur descriptive ou morale ? La métaphore de l'invisibilisation est-elle objectivable ? « Le féminin, la femme, les femmes » sont-ils des formulations équivalentes ? De telles confusions aboutissent à des

---

<sup>42</sup> Héloïse Morel, « Au-delà de la langue, les femmes invisibles », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 146 | 2020

formulations confondant radicalement la langue et les discours (« la langue française regorge de nombreuses blagues sexistes et racistes »)<sup>43</sup>.

En conférant une centralité inédite à la notion de genre en linguistique, l'émergence de ces discours lui a donné une inflexion nouvelle, notamment en mettant en avant une conception du genre grammatical où celui-ci est lié à l'identité sexuelle. Ce profilage du mot *genre* est une forme de néologie sémantique décalquée de l'anglais *gender* renvoyant à diverses théories d'inspiration philosophiques, sociologiques ou littéraires qui ne s'appliquent qu'imparfaitement au fonctionnement de la langue.

Tirer des conclusions anthropologiques, ethnologiques ou idéologiques constitue toujours un saut dans le raisonnement que les données linguistiques ne permettent pas. On parle volontiers de « vision du monde » sans spécifier s'il y aurait là une réalité cognitive ou culturelle et en oubliant qu'il s'agit justement d'une question anthropologique qui ne se résout pas dans l'organisation du système de signes. Rappelons une évidence que Sapir lui-même énonçait fermement : « il est facile de démontrer qu'il n'y a pas de lien intrinsèque entre langue et culture. Des langues parfaitement étrangères relèvent d'une même culture et des langues très proches — voire la même langue — appartiennent à des sphères culturelles distinctes.<sup>44</sup> » La possibilité de traduire les langues confirme et infirme simultanément l'écart entre les systèmes qui permettent l'expression humaine. La description des langues du monde, dans son foisonnement hétérogène, prend parfois l'éloignement culturel pour un fait linguistique. En surestimant la différence d'organisation grammaticale, on en vient ainsi à considérer la langue comme cause d'une organisation représentationnelle. Si l'on devait suivre littéralement la proposition imaginant que la langue exprime une vision de la société, alors les langues dénuées de genre seraient aveugles à la différence sexuelle...

---

<sup>43</sup> « Un imaginaire discriminant s'exprime à travers la langue », tiré de *L'octopus*, 25 février 2019, Interview « Je ne suis pas sexiste, mais... » de Guénolé Carré et Daniel Peyronel avec Sylvie Tissot. Université de Paris, <https://u-paris.fr/un-imaginaire-discriminant-sexprime-a-travers-la-langue/>

<sup>44</sup> Edward Sapir (1921), *Language: An Introduction to the Study of Speech*, Harcourt, Brace, p. 213.

